

D.2019.12.11.1.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 11 Décembre 2019

1 – 3^{ème} LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS -CONNEXION LIGNE B

1.2 – Connexion Ligne B – Autorisation de signer l'avenant n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage n° 2017 – 1082 pour la réalisation de la Connexion Ligne B à conclure avec Tisséo Ingénierie.

L'an deux mille dix-neuf, le onze décembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X (à compter du point 8.1)		X (jusqu'au point 7.11 inclus)
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Briand)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X (à compter du point 2.1)		X (jusqu'au point 1.21 inclus)
SUAUD Thierry	X (à compter du point 2.1)		X (jusqu'au point 1.21 inclus)

- Par délibération D.2017.07.05.2.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical approuvait le programme Connexion Ligne B pour un montant total de 182,5 Millions d'Euros HT (valeur janvier 2017).
- Par délibération D.2017.10.04.2.1 du 4 octobre 2017, Tisséo Collectivités confiait à Tisséo Ingénierie par mandat de maîtrise d'ouvrage la réalisation de la Connexion Ligne B pour un montant global d'opération de 182,5 Millions d'Euros HT. La rémunération du mandataire s'élevait à 8 199 567 Euros HT (valeur janvier 2017).
- Par délibération D.2019.02.06.1.4 en date du 6 février 2019, le Comité Syndical approuvait les ajustements de programme de l'opération Connexion Ligne B ainsi que le report de la date de mise en service à fin 2025.

Le présent avenant n°1 au mandat de maîtrise d'ouvrage à conclure avec Tisséo Ingénierie a pour objet :

- d'intégrer les ajustements de programme délibérés en février 2019 ainsi que ceux délibérés en novembre dernier pour prendre en compte la recommandation de la commission d'enquête dans le cadre de la déclaration d'intérêt général du projet Connexion Ligne B ;
- d'augmenter la rémunération de Tisséo Ingénierie pour tenir compte du décalage d'un an de la phase pré-opérationnelle et recalculer en conséquence l'échéancier de rémunération. d'actualiser les sous enveloppes constitutives de l'enveloppe financière prévisionnelle.
-

– 1. Ajustements du programme de l'opération

Le programme de la Connexion Ligne B a fait l'objet d'ajustements par délibérations du Comité Syndical de Tisséo Collectivités D.2019.02.06.1.4 du 6 février 2019, puis par délibération D.2019.11.27.1.2 du 27 novembre 2019 afin de lever les réserves et prendre en compte les recommandations de la commission d'enquête.

Ces délibérations viennent actualiser le programme technique de l'opération annexé au mandat.

Compte tenu des ajustements évoqués supra, le planning de l'opération est actualisé conformément à la délibération de février 2019 : + 1an de phase pré-opérationnelle. Le démarrage de la phase opérationnelle est prévu avant fin décembre 2020. Les travaux auront une durée de 5 ans pour une mise en service objective fin 2025

2. Echéancier de rémunération du mandataire

Afin de prendre en compte le décalage d'un an de la phase pré-opérationnelle, la rémunération du mandataire est augmentée de **257 118 Euros HT valeur janvier 2017** et l'échéancier de rémunération de la phase pré-opérationnelle est modifié.

La rémunération du mandataire est portée à 8 456 685 d'Euros HT (valeur janvier 2017).

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20191212-20191211-1-2D- DE Date de télétransmission : 12/12/2019 Date de réception préfecture : 12/12/2019
--

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n°1 au mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'opération Connexion Ligne B à conclure entre Tisséo Ingénierie et Tisséo Collectivités, et d'autoriser le Président à signer ledit avenant.

.....

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés [Les administrateurs de Tisséo-Ingénierie ne prennent pas part au vote (MM. Lattes, Grass, Mme Travail-Michelet (pouvoir), M. Briand)]

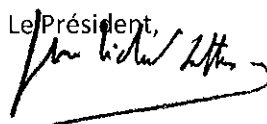
ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de l'avenant n°1 au mandat de maîtrise d'ouvrage de l'opération Connexion Ligne B dont l'enveloppe programme reste inchangée, 182,5 ME HT (valeur janvier 2017).

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président du Tisséo Collectivités à signer ledit avenant n°1 avec Tisséo Ingénierie pour un montant de 257 118 d'Euros HT (valeur janvier 2017).

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES



MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE CONNEXION LIGNE B

AVENANT N°1

N° du contrat

2	0	1	7	-	1	0	8	2
----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

Avenant n°1

**MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE
CONNEXION LIGNE B**

ENTRE

Tisséo Collectivités, Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, Maître d'ouvrage, représenté par Monsieur **Jean-Michel LATTES**, son Président, agissant en vertu d'une délibération du Comité Syndical en date du 11 décembre 2019,

et désigné dans ce qui suit par les mots « Tisséo Collectivités » ou « le maître d'ouvrage ».

D'UNE PART

ET

Tisséo Ingénierie, Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine, Société Anonyme Publique Locale (SPL) au capital de 3 075 300 euros, dont le siège social est à Toulouse, 21, boulevard de la Marquette – BP 10416, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Toulouse, sous le n° B 408 370 740, représentée par Monsieur **Francis GRASS**, son Président,

et désignée dans ce qui suit par les mots « Tisséo Ingénierie » ou « le titulaire ».

D'AUTRE PART

- *Par délibération D.2017.07.05.2.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical approuvait le programme Connexion ligne B pour un montant total de 182,5 Millions d'Euros HT (valeur janvier 2017).*
- *Par délibération D.2017.10.04.2.1 du 4 octobre 2017, Tisséo Collectivités confiait à Tisséo Ingénierie par mandat de maîtrise d'ouvrage la réalisation de la connexion ligne B pour un montant global d'opération de 182,5 Millions d'Euros HT. La rémunération du mandataire s'élève à 8 199 567 Euros HT (valeur janvier 2017).*
- *Par délibération D.2019.02.06.1.4 en date du 6 février 2019, le Comité Syndical approuvait les ajustements de programme ainsi que le report de la date de mise en service à fin 2025.*

Le présent avenant n°1 au mandat de maîtrise d'ouvrage à conclure avec Tisséo Ingénierie a pour objet :

- d'intégrer les ajustements de programme délibérés en février 2019 ainsi que ceux délibérés en novembre dernier pour lever les réserves et prendre en compte les recommandations de la commission d'enquête ;
- d'augmenter la rémunération de Tisséo Ingénierie pour tenir compte du décalage d'un an de la phase pré-opérationnelle et recalculer en conséquence l'échéancier de rémunération ;
- d'actualiser les sous enveloppes constitutives de l'enveloppe financière prévisionnelle.

Annexes au présent avenant n°1 :

- *Annexe 1 : Délibération D.2019.02.06.1.4 du 6 février 2019 et D.2019.11.27.1.2 du 27 novembre 2019,*
- *Annexe 2 : Décomposition rémunération globale et forfaitaire du mandataire,*
- *Annexe 3 : Enveloppe financière prévisionnelle de l'opération.*

ARTICLE 1 - Ajustements du programme de l'opération

Le programme de la Connexion Ligne B a fait l'objet d'ajustements par délibérations du Comité Syndical de Tisséo Collectivités D.2019.02.06.1.4 du 6 février 2019 et par délibération D.2019.11.27.1.2 du 27 novembre 2019 afin de lever les réserves et prendre en compte les recommandations de la commission d'enquête.

Ces délibérations sont jointes en Annexe 1 au présent avenant et amendent l'Annexe 1 au mandat relative au programme technique de l'opération.

Compte tenu des ajustements évoqués supra, le planning de l'opération est actualisé conformément à la délibération du février 2019 : + 1an de phase pré-opérationnelle. Le démarrage de la phase opérationnelle est prévue avant fin décembre 2020. Les travaux auront une durée de 5 ans pour une mise en service objective fin 2025.

ARTICLE 2 - Echéancier de rémunération du mandataire

Afin de prendre en compte le décalage d'un an de la phase pré-opérationnelle, la rémunération du mandataire est augmentée de 257 118 d'Euros HT valeur janvier 2017 et l'échéancier de rémunération de la phase pré-opérationnelle est modifié.

La rémunération du mandataire est portée à 8 456 685 d'Euros HT (valeur janvier 2017).

En conséquence :

- l'Annexe 5 (échancier de rémunération) du mandat est modifiée par l'Annexe 2 au présent avenant n°1 ;
- l'Annexe 3 (enveloppe financière de l'opération) du mandat est modifiée par l'Annexe 3 au présent avenant n°1.

ARTICLE 3 - Dispositions diverses

Toutes les clauses du contrat initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation. Le titulaire renonce à toute réclamation fondée sur l'objet du présent avenant.

Fait à Toulouse, le

En un exemplaire original,

Pour Tisséo Collectivités

Jean-Michel LATTES
Président

Pour Tisséo Ingénierie

Francis GRASS
Président

D.2019.02.06.1.4

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 06 Février 2019

1 - TOULOUSE AEROSPACE EXPRESS ET RESEAU STRUCTURANT
1.4 –Ajustement du programme d'opération Connexion Ligne B à Toulouse Aerospace Express

L'an deux mille dix-neuf, le six février à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X	M. Del Borrello (a/c du point 8.1)	
CHOLLET François	X	M. Briand (a/c du point 1.5)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X (M. Grass)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		X (a assisté au débat du point 1.7 et départ a/c du débat du point 1.5)
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon) jusqu'au point 1.4, y compris point 1.7	X (a assisté au débat du point 1.7 et départ a/c du débat du point 1.5)

Tisséo-Collectivités
Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190208-20190206-1-2D-DE
Date de télétransmission : 08/02/2019
Date de réception préfecture : 08/02/2019

Par délibération D.2017.07.05.2.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités approuvait le programme de l'opération de Connexion de la Ligne B (CLB) et de la 3^{ème} ligne de métro à l'INPT de Labège Innopole.

Par délibération D.2017.11.22.2.1 du 22 novembre 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités approuvait la mise en place d'une concertation préalable dont les modalités ont fait l'objet de la délibération D.2017.12.13.2.1 du 13 décembre 2017.

Le garant de la concertation, Jean-Claude RUYSSCHAERT, a établi un bilan de la concertation qui s'est tenue du 29 janvier au 23 février 2018.

Par délibération D.2018.03.28.5.1 du 28 mars 2018, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités :

- approuvait le bilan de la concertation rédigé par le garant,
- adoptait les mesures estimées nécessaires pour tenir compte des enseignements de la concertation,
- décidait de poursuivre les échanges avec les différentes parties prenantes au projet ainsi que les études en intégrant les éléments du bilan de la concertation.

La poursuite de la concertation de l'opération CLB s'est faite en lien avec celle prévue dans le cadre de l'opération Toulouse Aerospace Express (TAE) dans le secteur sud-est de l'agglomération. Une 2^{ème} phase d'information et de participation a ainsi été organisée à l'automne 2018 avec le concours de Toulouse Métropole et du SICOVAL et s'est notamment focalisée sur les problématiques d'insertion des stations au niveau des territoires.

Par délibération D.2019.02.06.1.1 du 6 février 2019, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé le bilan de la deuxième phase du dispositif d'information et de participation de Toulouse Aerospace Express ainsi que les premières actions présentées au bilan.

Suite aux bilans tirés de ces phases de concertation, il est proposé au Comité Syndical d'approuver les précisions et ajustements nécessaires au programme d'opération initial, en vue de fixer les éléments de référence, y compris en terme de planning d'opération, pour le dossier d'enquête publique qui sera transmis prochainement à la Préfecture.

1. Prise en compte des modalités d'exploitation de la voie unique :

L'une des particularités du projet Connexion Ligne B à Toulouse Aerospace Express consiste à réaliser une voie unique entre les stations Parc Technologique du Canal et Institut National Polytechnique de Toulouse, nécessitant des modalités d'exploitation spécifiques.

Un certain nombre de remarques remontées par le futur exploitant ont fait l'objet d'analyses de la part de Tisséo Ingénierie et seront prochainement reprises afin de définir exactement la configuration de voie située au niveau des deux stations précédemment évoquées. Cela concernera :

- d'une part l'optimisation de la capacité de stockage / parage de rames pour les deux stations (avec la nécessité de limiter les impacts environnementaux tout en optimisant le coût d'exploitation en tenant compte des perspectives d'évolution) ;
- et d'autre part, la configuration des appareils de voie au niveau de la station Parc Technologique du Canal, permettant l'exploitation dans les meilleures conditions de la ligne.

Ces études seront menées durant la phase à venir d'avant-projet avec le concours du maître d'œuvre et de l'ensemblier qui seront prochainement désignés. Elles permettront de proposer les configurations à retenir et de détailler le coût de l'opération CLB, tout en respectant l'enveloppe globale allouée.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190208-20190206-1-2D-
DE
Date de télétransmission : 08/02/2019
Date de réception préfecture : 08/02/2019

2. Ajustements issus de la phase de concertation :

Une 2^{ème} phase d'information et de participation a été organisée à l'automne 2018 par Tisséo Collectivités, Toulouse Métropole et le SICOVAL. Elle s'est focalisée sur les problématiques d'insertion des stations au niveau des territoires.

Le bilan a été présenté et approuvé au Comité Syndical du 6 février 2019.

Cette concertation a permis :

- d'apporter des ajustements au niveau de certaines stations, intégrés dans le dossier d'Enquête Publique et qui seront repris dans le cadre des études de maîtrise d'œuvre ;
- d'identifier les sites où des contraintes ont été relevées et feront l'objet d'études complémentaires une fois les maîtrises d'œuvre désignées pour arriver à implanter plus précisément les ouvrages et stations, tout en limitant les impacts et en prenant en compte les contraintes identifiées ;
- de préciser les attentes des riverains et futurs usagers par rapport aux aménagements de surface à réaliser par les Territoires concernés.

3. Recalage du planning global d'opération :

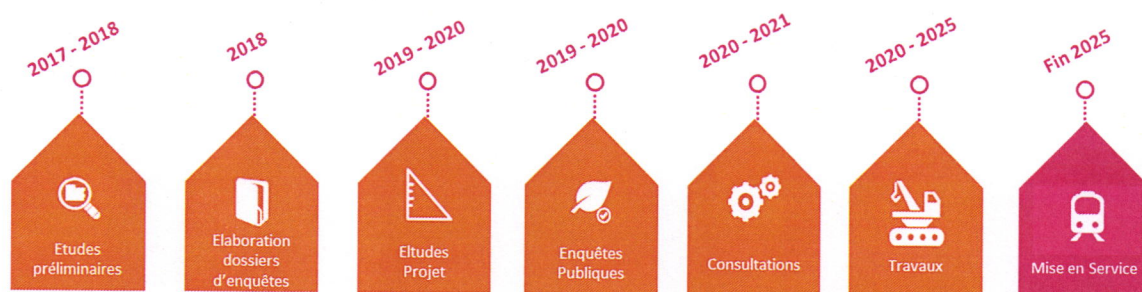
L'année 2018 a été marquée par plusieurs décisions fortes qui ont amené à décaler l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la CLB :

- Une enquête publique « unique » concernant l'utilité publique des projets TAE et CLB avec le démarrage de la constitution du dossier à l'été 2018 pour une plus grande clarté du dossier,
- Un marché d'études préliminaires attribué au printemps 2018 afin d'alimenter les dossiers d'enquêtes publiques,
- Le choix par Tisséo Ingénierie d'une procédure négociée comme pour les marchés de MOE pour la 3^{ème} ligne de métro afin d'assurer une cohérence entre les deux projets.

Ainsi, les travaux débuteraient en 2020 pour une durée de 5 ans (en intégrant les contraintes identifiées : chômage du Canal du Midi et branchement à la Ligne B en exploitation), pour une mise en service prévue à la fin 2025.

Par ailleurs, il est rappelé, comme cela a été repris par le Garant désigné par la CNDP dans son bilan de la concertation continue, que « *l'imbrication des deux projets au niveau du lac de la Justice et de la station INPT nécessite une coordination étroite des études de la CLB avec celles du secteur Sud Est de la 3^{ème} ligne, conduisant à un planning de réalisation sensiblement équivalent.* »

Ainsi le nouveau planning cadre de l'opération CLB sera le suivant :



Cette évolution de planning n'a à ce jour pas d'incidences financières identifiées sur l'enveloppe globale du programme d'opération, adopté en juillet 2017.

4. Budget global d'opération :

L'ensemble des éléments précédemment décrits n'ont pas d'incidences financières sur le programme d'opération délibéré en juillet 2017, qui pour mémoire était de **182,5 M€ HT** (valeur janvier 2017), décomposé comme suit :

	Estimation des Coûts (en M€ Janv. 2017)
Acquisitions foncières	3,5
Déplacement des réseaux	3,5
Génie Civil (Tunnel / Viaduc / Stations)	80,8
Systèmes	62,8
<i>Dont système VAL</i>	<i>58</i>
Frais d'ingénierie (MOE et autres)	9,9
Dépenses liées à l'investissement (Frais de MOA et autres)	11,7
Provision pour aléas	10,3
TOTAL	182,5

Les études de maîtrise d'œuvre permettront toutefois d'ajuster le détail des coûts de génie civil ou des systèmes, en intégrant les points précédemment décrits et notamment ceux relatifs aux modalités d'exploitation de la Ligne B.

En conclusion, il est donc proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver ces ajustements au programme d'opération Connexion Ligne B à Toulouse Aerospace Express. Un avenant au mandat de maîtrise d'ouvrage confié à Tisséo Ingénierie sera préparé en conséquence et présenté lors d'un prochain Comité Syndical.

Le Comité Syndical :
entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

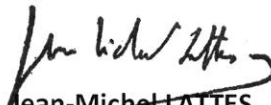
ARTICLE 1 : APPROUVE les ajustements de programme de l'opération Connexion Ligne B à Toulouse Aerospace Express.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Michel LATTES

Equipe	2018				2019				2020				2021				2022			
	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T
Direction																				
Directeur	-	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10
Méthodes	-	-	-	-	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10
Assistante de Direction	-	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80
Total	-	0,90	0,90	0,90	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Equipe technique																				
Etudes générales	-	0,51	0,20	0,20	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35	0,15	0,10	-	-	-	-	-	-	-
Foncier	-	0,03	0,43	0,47	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40	0,40	0,50	0,50	0,50	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10
Chef de projet	-	0,75	0,98	0,98	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Responsables techniques	-	0,02	-	1,00	1,70	1,70	1,70	3,20	3,20	3,20	3,20	3,20	3,20	3,20	3,20	3,20	3,20	3,20	3,20	3,20
Médiateurs	-	-	-	-	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,15	0,60	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20
Total	-	1,31	1,61	2,65	3,55	3,55	3,55	5,05	5,05	5,10	5,55	6,05	6,00	5,90	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50
Fonctions administratives, juridiques et financières																				
Direction, juridique, commande publique, comptabilité, gestion, communication, documentation	-	0,31	0,23	0,26	0,70	0,70	0,75	0,75	0,95	1,25	1,75	2,20	2,20	2,00	2,00	1,80	1,80	1,80	1,80	1,80
Total équipe SMAT	-	2,52	2,74	3,81	5,25	5,25	5,30	6,80	7,00	7,35	8,30	9,25	9,20	8,90	8,50	8,30	8,30	8,30	8,30	8,30
ETP / an		2,27				5,65				7,98				8,73				8,30		
Nombre de jours / an		544,2				1356				1914				2094				1992		
Rémunération trimestrielle	-	91 411	94 591	130 072	183 011	183 011	184 745	239 721	245 156	257 613	283 369	305 988	304 795	294 739	283 163	277 619	277 619	277 619	277 619	277 619
Rémunération annuelle		316 073 €				790 488 €				1 092 125 €				1 160 316 €				1 110 477 €		
Rémunération totale sur le mandat																				
Taux moyen journalier sur le mandat																				

EQUIPE	2018				2019				2020				2021				2022			
	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T
Phase 1 pré-opérationnelle																				
Direction	-	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,8	0,5	0,3							
Equipe technique	-	1,3	1,6	2,7	3,6	3,6	3,6	5,1	5,1	5,1	4,2	3,0	1,5							
Fonctions administratives, juridiques et financières	-	0,3	0,2	0,3	0,7	0,7	0,8	0,8	0,9	1,3	1,3	1,1	0,6							
Total équipe SMAT	-	2,5	2,7	3,8	5,3	5,3	5,3	6,8	7,0	7,4	6,2	4,6	2,3	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération trimestrielle	-	91 411	94 591	130 072	183 011	183 011	184 745	239 721	245 156	257 613	212 527	152 994	76 199	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération annuelle		316 073				790 488				868 289				76 199				0		
Rémunération totale Phase 1 pré-opérationnelle																				
Phase 2 opérationnelle																				
Direction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,3	0,5	0,8	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Equipe technique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,4	3,0	4,5	5,9	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5
Fonctions administratives, juridiques et financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,4	1,1	1,7	2,0	2,0	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8
Total équipe SMAT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,1	4,6	6,9	8,9	8,5	8,3	8,3	8,3	8,3	8,3
Rémunération trimestrielle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	70 842	152 994	228 596	294 739	283 163	277 619	277 619	277 619	277 619	277 619
Rémunération annuelle		0				0				223 836				1 084 118				1 110 477		
Rémunération totale Phase 2 opérationnelle																				

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20191212-20191211-1-2D-DE
Date de télétransmission : 12/12/2019
Date de réception préfecture : 12/12/2019

Equipe	2023				2024				2025				2026				2027			
	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T
Direction																				
Directeur	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,05	0,05	0,05	0,05	0,03	0,03	0,03	0,03
Méthodes	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	-	-	-	-	-	-	-	-
Assistante de Direction	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,40	0,10	0,05	0,05	0,05	0,05
Total	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	0,85	0,85	0,45	0,15	0,08	0,08	0,08	0,08
Equipe technique																				
Etudes générales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Foncier	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,05	0,05	0,05	0,05	-	-	-	-
Chef de projet	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	0,50	0,50	0,50	0,50	0,30	0,30	0,15	0,10
Responsables techniques	3,20	3,20	3,20	3,20	3,20	3,20	3,20	3,20	3,20	3,20	3,30	3,30	1,90	1,90	0,90	0,40	0,10	0,10	0,10	0,10
Médiateurs	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20	0,60	-	-	-	-	-	-	-
Total	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,60	5,60	3,05	2,45	1,45	0,95	0,40	0,40	0,25	0,20
Fonctions administratives, juridiques et financières																				
Direction, juridique, commande publique, comptabilité, gestion, communication, documentation	1,80	1,80	1,80	1,80	1,80	1,80	1,80	1,80	1,80	1,80	1,80	1,80	1,75	1,40	1,10	0,90	0,70	0,60	0,50	0,50
Total équipe SMAT	8,30	8,30	8,30	8,30	8,30	8,30	8,30	8,30	8,30	8,30	8,40	8,40	5,65	4,70	3,00	2,00	1,18	1,08	0,83	0,78
ETP / an		8,30				8,30				8,35				3,84				0,97		
Nombre de jours / an		1992				1992				2004				921				232,2		
Rémunération trimestrielle	277 619	277 619	277 619	277 619	277 619	277 619	277 619	277 619	277 619	277 619	281 436	281 436	185 112	157 605	101 319	69 373	40 706	37 949	28 959	27 117
Rémunération annuelle	1 110 477 €				1 110 477 €				1 118 111 €				513 409 €				134 732 €			
Rémunération totale sur le mandat	8 456 685 €																			
Taux moyen journalier sur le mandat	562 €																			

EQUIPE	2023				2024				2025				2026				2027			
	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T
Phase 1 pré-opérationnelle																				
Direction																				
Equipe technique																				
Fonctions administratives, juridiques et financières																				
Total équipe SMAT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération trimestrielle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération annuelle	0				0				0				0				0			
Rémunération totale Phase 1 pré-opérationnelle																				
Phase 2 opérationnelle																				
Direction	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9	0,5	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Equipe technique	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,6	5,6	3,1	2,5	1,5	1,0	0,4	0,4	0,3	0,2
Fonctions administratives, juridiques et financières	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,4	1,1	0,9	0,7	0,6	0,5	0,5
Total équipe SMAT	8,3	8,3	8,3	8,3	8,3	8,3	8,3	8,3	8,3	8,3	8,4	8,4	5,7	4,7	3,0	2,0	1,2	1,1	0,8	0,8
Rémunération trimestrielle	277 619	277 619	277 619	277 619	277 619	277 619	277 619	277 619	277 619	277 619	281 436	281 436	185 112	157 605	101 319	69 373	40 706	37 949	28 959	27 117
Rémunération annuelle	1 110 477				1 110 477				1 118 111				513 409				134 732			
Rémunération totale Phase 2 opérationnelle	6 405 636																			

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20191212-20191211-1-2D-
DE
Date de télétransmission : 12/12/2019
Date de réception préfecture : 12/12/2019



**MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE
POUR LA REALISATION DE « CONNEXION LIGNE B »**

ANNEXE 3 au mandat
modifiée par l'avenant n°1

Enveloppe financière prévisionnelle

Réalisation de l'opération « Réalisation de l'opération « connexion ligne B »
AU MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE
Avenant n°1 – Annexe 3

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération « Connexion ligne B » est de 182.5 Millions d'Euros HT (valeur janvier 2017).

La décomposition du montant confié à Tisséo Ingénierie est la suivante :

NATURE DES DEPENSES	Montant en M€
Acquisitions foncières	3.5
Déplacement des réseaux	3.5
Génie civil (tunnel / viaduc/stations)	80.8
Systèmes	62.8
<i>Dont système VAL 58M€</i>	
Frais d'ingénierie (Moe et autres)	9.9
Dépenses liées à l'investissement (Frais de Moa et autres)	11.96
Provision pour Aléas	10.04
TOTAL (M€ HT valeur janvier 2017)	182.5